

# Guide explicatif pour les votant·es

## Votations citoyennes – Nouvelle Page pour Sète

### Pourquoi ces votations ?

Les votations citoyennes sont au cœur de la démarche de **Nouvelle Page pour Sète**. Elles permettent aux Sétoises et Sétois de participer directement à la constitution de la liste qui portera notre projet pour les municipales de 2026. C'est une manière concrète de garantir l'ouverture, la participation et la démocratie dans la vie politique locale.

### Comment ça marche ?

La liste finale sera composée de 43 personnes.

Ces votations se dérouleront en plusieurs étapes :

- 1ère votation (20 septembre) : environ 10 personnes élues.
- 2e votation (11 octobre) : nouvelle vague de candidats + désignation de la tête de liste.
- 3e votation (novembre) : compléments pour atteindre le nombre prévu.
- Une 4e votation pourra être organisée si nécessaire.

L'ordre sur la liste (qui sera en tête, au milieu ou en fin) sera décidé plus tard, collectivement, après toutes les votations. Cet ordonnancement est essentiel car il détermine :

- qui peut devenir élu·e si Nouvelle Page pour Sète remporte la mairie ;
- mais aussi qui siègera au conseil municipal dans l'opposition si nous ne sommes pas majoritaires.

Il faut donc que les premières places soient confiées à des personnes prêtes à travailler ensemble dans la durée, à défendre la ville et ses habitants, et à porter une voix citoyenne claire et constructive.

C'est une responsabilité collective : nous devons anticiper toutes les situations, y compris le risque réel de voir une mairie dirigée par l'extrême droite. Dans ce cas, il sera d'autant plus crucial d'avoir une équipe soudée, déterminée à représenter et protéger les Sétois·es face à de telles politiques.

## La méthode de vote pour la liste

- Chaque votant reçoit un bulletin avec la liste des candidat·es (celles et ceux qui ont envoyé leur candidature)
- En fonction du nombre de places ouvertes pour chaque votation (exemple 10 places) les votant·es pourront cocher jusqu'à 10 noms.
- Pour être élu·e à chaque votation :
  - il faut avoir obtenu plus de **50 % des voix exprimées**,
  - et figurer parmi les 10 candidat·es arrivés dans les premiers (selon le nombre de places à pourvoir).
- Les résultats sont annoncés le jour même.
- Un·e candidat·e non retenu·e à un tour peut se représenter aux tours suivants (et est fortement incité à le faire).

## La méthode de vote pour la tête de liste

- Les propositions de candidatures seront reçues et publiées en ligne début octobre.
- Un vote majoritaire sera proposé le 11 octobre
- Attention : en fonction du nombre de candidatures, une méthode alternative pourra être proposée par la commission (exemple : audition devant une commission citoyenne, ou en assemblée citoyenne)

## Les principes de la commission

La commission de votation veille à ce que la liste finale reflète les grands équilibres de la ville, et les principes que nous nous sommes collectivement donnés lors des précédentes Assemblées Citoyennes pour avoir une forte représentativité, une attention particulière aux processus démocratique, et une autre façon de faire de la politique.

Une attention particulière est portée à :

- la **parité femmes-hommes** (obligation légale)
- les différentes **tranches d'âge**,
- la représentativité des **quartiers** de Sète,
- les profils sociaux
- l'équilibre entre **citoyen·nes** et **membres de partis** - (50% / 50%) et une juste répartition de la représentation de tous les partis de gauche (cette répartition sera décidée courant septembre lors d'une réunion entre les partis)

La commission veille à ce que ces principes soient respectés tout au long du processus. Si, à l'issue des trois premières votations, certains de ces objectifs n'étaient pas atteints (parité, équilibre d'âges, représentativité des quartiers ou équilibre citoyens/partis), la commission pourra proposer l'organisation d'une quatrième votation. Celle-ci aurait pour but de compléter la liste afin de garantir au mieux ces équilibres essentiels.

## Participation et procuration

- Toute personne résidant à Sète et souhaitant participer peut venir voter.
- Le vote est personnel.
- Les documents nécessaires :
  - une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour...),
  - et une **preuve de lien avec la ville de Sète** (par exemple : justificatif de domicile, quittance de loyer, facture d'électricité/eau, ou tout document attestant que vous habitez à Sète).
- Chaque votant peut disposer d'**une seule procuration** pour une autre personne (et doit disposer des mêmes documents de la personne qu'indiqués ci-dessous + d'un formulaire de procuration signé par la personne).
- Un vote par mail sera possible en cas d'impossibilité de se déplacer dans les bureaux de vote (seulement pour les signataires actuels de l'appel de Nouvelle Page)

## Le jour du vote

1. Vous vous présentez au bureau de vote et signez la liste d'émargement
  - a. Un bureau de vote à l'île de thau (lieu à venir)
  - b. Un bureau de vote en centre ville (lieu à venir)
2. Vous recevez votre bulletin.
3. Vous cochez vos choix (15 croix maximum dans la liste des candidat·es, mais il est possible d'en mettre moins) et déposez votre bulletin dans l'urne.
4. Le dépouillement a lieu immédiatement après la clôture du scrutin.

## Un acte citoyen !

En participant à ces votations, vous contribuez à écrire une nouvelle page pour Sète. Votre voix compte, et elle permet de construire une liste représentative, issue de la volonté des habitants. Il est important que nous soyons nombreux·ses pour cette votation ! Cela montra notre détermination et l'ampleur du mouvement. N'hésitez pas à inviter de nouvelles personnes extérieures à y participer !